



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 4

Votants : 19

Date de la convocation :

**18 octobre 2023**

**SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023**

**N° 2023-10-23-005**

Le Comité Syndical avait été convoqué le 17 octobre 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 23 octobre 2023. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Louise GASTON, Christophe GIRAUD,

**Ayant Donné procuration** : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Gilbert PAGAN à Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON à Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Louise GASTON à Thierry CHANTRAN.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**

**REFECTION DES SOLS DES AIRES DE JEUX DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

Madame la Présidente expose :

L'état des sols des aires de jeux des cours de l'école maternelle n'est plus à même de garantir la sécurité des enfants lorsqu'ils les utilisent.

Aussi, est-il nécessaire de les refaire dans leur globalité.

Deux sociétés spécialisées ont donc été sollicitées pour établir un devis de réfection.

Une seule société a répondu à la demande et a estimé le coût des travaux à 15 742.00 € HT

Madame la Présidente présente par la suite le plan de financement suivant :

|                               |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Subvention CD 31 (50 %) ..... | 7 871.00 €         |
| Autofinancement (50 %) .....  | 7 871.00 €         |
| <b>TOTAL .....</b>            | <b>15 742.00 €</b> |

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- **Valide** le projet de réfection des sols des aires de jeux des cours de l'école maternelle.
- **Valide** l'offre de la société OCCITANIE SL, dont le montant s'élève à 15 742.00 euros HT, soit 18 890.40 euros TTC.
- **Valide** le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente.
- **Sollicite** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention aussi élevée que possible.

Ainsi fait et délibéré, le 23 octobre 2023  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 25/10/2023 et de sa publication le 25/10/2023*

  
**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
**Présidente**